



Québec, le 27 août 2020

Chers parents,

L'été s'achève et avec l'automne s'amènent les interrogations sur la possible 2<sup>e</sup> vague de la Covid-19 au Québec, comme ailleurs dans le monde.

Si nous avons dû fermer rapidement le réseau des services de garde éducatifs en mars dernier, nous avons profité des derniers mois pour revoir les enseignements de la première vague et pour en tirer les conclusions qui s'imposent. Je tenais à vous en présenter quelques-unes dans cette lettre.

D'abord, **nos mesures fonctionnent**. Depuis le 13 mars, il n'y a eu dans l'ensemble des services de garde du Québec que 123 cas d'infection, dont 57 enfants. Le professionnalisme de nos éducatrices, le port des équipements de protection, couplés à votre respect des consignes sanitaires des installations y sont pour beaucoup.

Ensuite, contrairement à la 1<sup>re</sup> vague, **nous ne retournerons pas aux services de garde d'urgence**. La science et l'expérience démontrent que la transmission entre les enfants est faible et nous ne sentons pas le besoin de restreindre l'accès aux services de garde comme nous l'avons fait la dernière fois.

Si le Gouvernement du Québec devait confiner une région, **la fréquentation des services de garde dans ladite région deviendra alors optionnelle**. Nous respectons votre liberté de choix et nous comprenons que certains parents préfèrent garder les enfants à la maison.

Cependant, que votre enfant fréquente ou non son service, **vous devrez payer votre contribution**. Comme c'est le cas présentement, si la santé publique décrète la fermeture d'un établissement à cause d'une éclosion, votre entente de services continue de s'appliquer. Depuis le 13 mars dernier, 16 établissements sur 3 580 ont été fermés par une direction régionale de santé publique. C'est très peu.

... 2

Je veux aussi attirer votre attention sur la gestion des symptômes. Je vous comprends, j'ai aussi un enfant en CPE et je redoute comme vous le nez qui coule ou la quinte de toux. En partenariat avec le Ministère de la Santé et des Services sociaux, nous avons mis sur pied un guide d'autosoins qui vous permettra d'évaluer plus rapidement si vous pouvez envoyer votre enfant dans son service de garde.

En plus, nous mettons à votre disposition un site Web et un numéro de téléphone pour évaluer si votre enfant doit aller se faire tester ou s'il peut se rendre à son service de garde. Vous pouvez donc désormais vous rendre au [Québec.ca/decisioncovid19](https://quebec.ca/decisioncovid19) ou appeler le 1 877 644-4545 afin d'avoir des réponses à vos questions.

Si une 2<sup>e</sup> vague se confirme, nous serons beaucoup mieux préparés, tout en sachant que notre réseau peut y répondre. C'est l'enseignement le plus positif que j'ai retiré de cette aventure.

Je vous souhaite une belle fin d'été.

Le ministre de la Famille,



Mathieu Lacombe